



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 55561

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les économies de papier qu'il serait opportun de mettre en place au sein de son ministère, à l'heure où le Gouvernement prétend que l'écologie est une de ses priorités. En effet, dans la réglementation qui s'applique aux centres de loisirs, aux CAJ et aux centres sociaux, le ministère « santé, jeunesse, sports et vie associative » exige qu'un dossier « instruction départementale jeunesse et sport » (42 pages dans le Pas-de-Calais) soit édité tous les ans, et possédé par tous les centres de loisirs et sociaux, et les CAJ. On peut imaginer le nombre de feuilles de papier utilisées par an pour se conformer à cette réglementation, alors que ce dossier peut être consulté sur Internet et dégagerait une économie de papier très importante. Il aimerait donc savoir si le Gouvernement est prêt à supprimer cette obligation d'impression du dossier « instruction départementale jeunesse et sport ».

Texte de la réponse

Aucune disposition légale ou réglementaire n'exige que les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles éditent tous les ans un dossier sur les instructions départementales prises par les services déconcentrés placés sous l'autorité du haut-commissaire à la jeunesse. Ces instructions sont, dans chaque département, des outils d'aide à la mise en place des accueils de mineurs précités dans leurs différentes étapes, de l'élaboration des projets à l'évaluation des pratiques. Elles rappellent la réglementation applicable en la matière et prodiguent des conseils à tous ceux qui interviennent dans l'organisation et le fonctionnement de ces accueils. Elles peuvent être consultées sur le site internet des directions départementales de la jeunesse et des sports concernées. Chaque organisateur est libre de les imprimer s'il le souhaite.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55561

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7180

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3149